

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Proposition d'aide à
la rénovation du terrain de grands jeux en gazon
synthétique du stade Omnisports d'OBERNAI**

Rapport n° CP/2019/252

Service gestionnaire :
J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le 11 décembre 2017.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une contribution financière du Département d'un montant de 150 000 € au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité et d'approuver les termes du projet de convention de partenariat annexé, ainsi que la convention financière qui en découle pour la rénovation du terrain de football en gazon synthétique par la Commune d'Obernai. Dans ce cadre, il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes des deux projets de convention d'utilisation des équipements sportifs à conclure entre le Département, la Commune d'Obernai et respectivement, les collèges Freppel et Europe d'Obernai.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires. Le Conseil Municipal de la Commune d'Obernai a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Sud en sa séance du 12 mars 2018.

Le projet de création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique, porté par la Commune d'Obernai s'inscrit dans l'enjeu prioritaire « Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes ».

PROPOSITION DE RENOVATION DU TERRAIN DE GRANDS JEUX EN GAZON SYNTHETIQUE DU STADE OMNISPORTS DE LA COMMUNE D'OBERNAI :

Soucieuse de proposer aux associations sportives et aux scolaires des conditions optimales d'évolutions, la Ville d'Obernai souhaite procéder au remplacement du revêtement en gazon synthétique du terrain situé au sein du stade omnisport municipal.

Installé en 2006, le revêtement présente une dégradation importante due en particulier à son usage intensif. En effet, les installations sont utilisées très régulièrement, majoritairement par le FCSR Obernai, club affectataire mais également par les classes des collèges et lycées environnants.

La Commune a fait le choix d'une technologie adaptée aux chaussures à crampons et aux semelles plates. Après étude, la commune a décidé de procéder au remplacement du complexe de gazon synthétique avec une technologie exempte de SBR, substance à base de pneus recyclés qui fait régulièrement l'objet de polémiques sur sa nocivité.

A noter que le collège Freppel d'Obernai dispose d'une section sportive scolaire football de catégorie A, en partenariat notamment avec le FCSR Obernai, s'inscrivant ainsi dans un parcours d'excellence sportive à l'échelle régionale.

Ce projet a pour ambition de maintenir au sein de la commune, un terrain de grands jeux en gazon synthétique fortement utilisé par le tissu associatif local et les établissements scolaires environnants dont les collèges Freppel et Europe d'Obernai.

Il consiste à rénover le terrain de football en gazon synthétique du stade omnisports d'Obernai. Ce terrain, en complément du terrain d'honneur en gazon naturel, est un outil indispensable au FCSR Obernai qui compte plus de 330 licenciés. A noter que ce club rayonne au-delà de la commune car si 60% de ses effectifs sont des habitants d'Obernai, 28% proviennent de la Communauté de communes du Pays de Sainte Odile et 12% des communes du Piémont des Vosges.

Les engagements du FCSR Obernai

Le Football Club des Sports Réunis Obernai est engagé par convention avec le collège Freppel dans un projet de Section Sportive Scolaire Football de catégorie A depuis 2009 s'inscrivant dans un parcours d'excellence sportive et dont les objectifs du projet pédagogique sont rappelés ci-dessous :

- permettre à des élèves de 1^{er} cycle présentant des dispositions sérieuses pour le football et très motivé(e)s, de concilier la pratique de leur sport favori avec une poursuite normale de leur scolarité ;
- assurer la réussite scolaire et sportive de tous les membres de la section ;
- leur faire découvrir différentes facettes et problématiques du football telles que l'arbitrage, le fair-play et la réalité d'accès au haut-niveau ;
- orienter les meilleurs collégiens vers la section sportive du lycée Jean Monnet ;

Le FCSR Obernai est engagé dans la mise à disposition d'intervenants extérieurs à l'établissement pour le bon fonctionnement de la section sportive scolaire.

D'autre part, le FCSR Obernai s'engage à poursuivre les actions d'intérêt général suivantes :

- proposer des stages de découverte et de perfectionnement ouverts à tous ;
- organiser des journées portes ouvertes ;
- s'impliquer dans la vie locale par l'organisation et/ou la participation bénévole à diverses manifestations ;

Les engagements de la Commune d'Obernai :

La Commune d'Obernai s'engage à :

- A compter de la rentrée scolaire 2019/2020, à mettre à disposition gratuitement du collège Europe, et pendant 8 ans, le complexe sportif Freppel et le stade omnisports d'Obernai (y compris le terrain en gazon synthétique) puis pendant 7 ans aux tarifs départementaux actuels comme précisé dans la convention d'utilisation jointe au présent rapport ;
- A garantir l'accès du collège Freppel au complexe sportif Freppel et au stade omnisports d'Obernai (y compris le terrain en gazon synthétique) selon les tarifs départementaux actuels et comme précisé dans la convention d'utilisation jointe au présent rapport ;

Les engagements du Département :

Le Département s'engage à :

- mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels à la Commune notamment durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage ;
- participer aux frais de la section sportive scolaire football du collège Freppel dès la rentrée scolaire 2019/2020 dans le cadre du dispositif de droit commun de « soutien aux sections sportives des collèges » ;
- apporter une contribution financière au projet de rénovation du terrain de grands de Jeux en gazon synthétique, d'un montant de **150 000 €**.

PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT

Le cout du projet de rénovation du terrain de football en gazon synthétique du Stade Omnisports d'Obernai s'élève à 500 000 € HT.

Dépenses HT		Recettes HT	
TOTAL TRAVAUX	500 000 €	Région (non acquis)	50 000 €
		Fédération Française de Football (non acquis)	5 000 €
		Département	150 000 €
		Commune d'Obernai	295 000 €
TOTAL HT	500 000 €	TOTAL HT	500 000 €

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 150 000 €, correspondant à 30% du coût du projet.

La Commission Territoriale Sud, réunie le 24 juin 2019, a émis un avis favorable à ces propositions.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	78 534 608,00 €	150 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, au projet partenarial pour "la rénovation du terrain de grands jeux en gazon synthétique du stade omnisports par la Commune d'Obernai" ;*
- décide que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels à la Commune d'Obernai, en faveur de ce projet notamment durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage portée par la Commune d'Obernai ;*
- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département, la Commune d'Obernai et le Football Club des Sports Réunis d'Obernai pour le projet de "rénovation du terrain de grands jeux en gazon synthétique du stade omnisports de la Commune d'Obernai" ;*
- décide d'attribuer une subvention de 150 000,00 € à la Commune d'Obernai pour la rénovation du terrain de grands jeux en gazon synthétique du stade Omnisports au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;*
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune d'Obernai et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;*
- décide d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des installations sportives, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Commune d'Obernai, l'établissement public local d'enseignement du collège Freppel d'Obernai et le Département du Bas-Rhin ;*
- décide d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des installations sportives, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Commune d'Obernai, l'établissement public local d'enseignement du collège Europe d'Obernai et le Département du Bas-Rhin ;*

- autorise son président à signer les quatre conventions précitées.

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY